



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 15 novembre 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

Ouverture de la séance

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

Prière

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010**

**CM-201011342**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2010 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2010

**2 a Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité**

2.a.1 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

**2.b Adoption des procès-verbaux**

2.b.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010

**3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapport des commissions**

**5 Rapport des services**

5.1 Vacant

5.2 Autorisation de cours inter-session de mise en forme aquatique offerts par la SODEM et subvention compensatoire pour les résidents de la municipalité qui participent à cette activité - 500 \$

- 5.3 Paiement de la subvention de 4 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010
- 5.4 Diffusion du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 5.5 Appui à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour le maintien du budget 2011 de remplacement, amélioration et modernisation des logements HLM
- 6 Règlement**
- 6.1 Vacant
- 6.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de créer la zone 67 à partir de la zone 15 et d'y interdire la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service »
- 6.3 Premier projet - Règlement 713-79 modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de créer la zone 67 à partir de la zone 15 et d'y interdire la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service »
- 6.4 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 67
- 6.5 Premier projet - Règlement 714-4 modifiant le règlement 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 67
- 6.6 Second projet - Règlement 713-78 modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger la hauteur maximale dans la zone 8
- 6.7 Règlement 713-74 modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'autoriser la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service » dans la zone 15 - Adoption
- 6.8 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de permettre les abris d'hiver servant à protéger l'entrée d'un bâtiment
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 8.1 Contrat de services professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification externe de la Ville de Montréal-Est pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 pour un montant annuel de 35 000 \$ plus taxes
- 9 Personnel**
- 9.1 Rémunération annuelle de 70 000 \$ pour madame Hélène Marceau à titre de coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires à la Direction des loisirs et des services communautaires
- 9.2 Permanence de madame Francine McKenna à titre de chef de division aux communications à la Direction générale
- 9.3 Permanence de monsieur Patrick Pageau à titre de chef de division de l'informatique à la Direction générale
- 9.4 Bourse de 10,78 \$ de l'heure à monsieur Christian Castillo pour son stage à la division de l'informatique
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Contribution financière de 100 \$ au Centre d'hébergement François-Séguenot pour l'organisation de différentes activités pour les résidents
- 10.2 Prêt du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet le 19 mars 2011 aux Chevaliers de Colomb, section 2759 dans le cadre de leur 75<sup>e</sup> anniversaire
- 10.3 Prêt de l'autobus à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est pour la participation de l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie junior B, au tournoi provincial de hockey à Normandin les 4, 5 et 6 janvier 2011
- 10.4 Prêt de l'autobus à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est pour la participation de l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Bantam A, au tournoi provincial de hockey à St-Félicien les 21, 22 et 23 janvier 2011
- 10.5 Don de 935 \$ à la paroisse St-Octave pour l'organisation de la messe de clôture du 100<sup>e</sup> anniversaire de Montréal-Est le 31 décembre 2010
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

De modifier la proposition principale afin d'ajouter les points 13.1 et 13.2 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 15 novembre 2010 tel que décrit ci-dessous :

- 13.1 Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'Est de Montréal
- 13.2 Confirmation du mandat de me Roch Sergerie à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est sur le conseil d'administration du Comité mixte municipalités – industries – citoyens de l'Est de Montréal

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est :

Résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 15 novembre 2010 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 13.1 et 13.2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2.a**

---

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CM-201011343**

2.a.1

Mention est faite que le maire fait rapport de la situation financière de la municipalité et entretient les personnes présentes des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations;

Il dépose également, séance tenante, une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière de la municipalité, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.b**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2010**

**CM-201011344**

2.b.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**3**

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201011345**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 15 novembre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**4**

---

## **RAPPORT DES SERVICES**

**5**

**VACANT**

5.1

---

### **AUTORISATION DE COURS INTER-SESSION DE MISE EN FORME AQUATIQUE OFFERTS PAR LA SODEM ET SUBVENTION COMPENSATOIRE POUR LES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ QUI PARTICIPENT À CETTE ACTIVITÉ - 500 \$**

**CM-201011346**

5.2

Considérant que le groupe SODEM propose d'offrir des cours de mise en forme aquatique pour une période de 4 semaines du 13 décembre 2010 au 6 janvier 2011;

Considérant que cela permettra de créer une continuité auprès de la clientèle;

Considérant que le coût de la subvention compensatoire serait d'environ 500 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser SODEM à offrir des cours inter-session de mise en forme aquatique durant la période du 13 décembre 2010 au 6 janvier 2011;

De réserver une somme de 500 \$ pour le paiement de subventions compensatoires versées pour chaque citoyen de Montréal-Est qui s'inscrit à ladite activité, et ce, conformément aux dispositions du contrat d'administration et de gestion d'équipements et de programme de loisirs de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PAIEMENT DE LA SUBVENTION DE 4 000 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST AVANT LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2010**

**CM-201011347**

5.3

Considérant que l'entente intervenue avec l'Association de hockey mineur de Montréal-Est prévoit le versement d'une subvention de 8 000 \$ qui doit être versé par la Ville en 2 tranches de 4 000 \$ dans la semaine suivant l'assemblée ordinaire du mois de décembre et d'avril;

Considérant également que la Ville de Montréal-Est est toujours en attente des états financiers 2009-2010 et des prévisions budgétaires 2010-2011 de cette association conformément aux dispositions de cette entente;

Considérant que l'association veut obtenir exceptionnellement la première tranche de la subvention avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le versement de la première tranche de la subvention, soit une somme de 4 000 \$, à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Toutefois, le versement de la seconde tranche de la subvention prévue à l'entente est conditionnelle à la production des états financiers 2009-2010 et des prévisions budgétaires 2010-2011 de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est conformes aux attentes de la Ville, ainsi qu'à la production de bilans provisoires mensuels des revenus et dépenses de l'association; les bilans provisoires devront être appuyés des pièces justificatives pour les revenus et les dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CM-201011348**

5.4

Considérant que le Conseil peut décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité en plus ou au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De publier le rapport sur la situation financière dans le journal Avenir en plus de le distribuer gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPUI À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL POUR LE MAINTIEN DU BUDGET 2011 DE REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION DES LOGEMENTS HLM**

**CM-201011349**

5.5

Considérant que, dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) «Des fondations pour réussir», lancé le 11 octobre 2007, le gouvernement du Québec a reconnu le logement social comme faisant partie intégrante du patrimoine collectif des Québécois :

Considérant que les offices d'habitation du Québec ont entrepris depuis 2007 une opération visant à réaliser un bilan de santé du parc de logements sociaux, lequel a démontré un déficit d'entretien découlant du sous-investissement récurrent dans le maintien et l'entretien de ce patrimoine immobilier;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a évalué à plus de 1,2 milliard de dollars les investissements requis sur 5 ans pour la mise à niveau, le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux public en vertu de ce Plan, portant le budget requis de 280 M\$ par année, soit un minimum de 140 M\$ annuellement pour le maintien en état du parc (2% de sa valeur) et 140 M\$ pour combler le déficit d'entretien;

Considérant que le financement du logement social public HLM est réalisé en vertu de conventions d'exploitation liant la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Québec et chacune des villes participantes;

Considérant que, depuis l'annonce du Plan québécois des infrastructures, la Société canadienne d'hypothèque et de logement a appuyé le financement du budget de remplacement, amélioration et modernisation des offices (RAM) selon les montants reconnus par le Plan québécois des infrastructures pour le parc de logements sociaux;

Considérant que le 23 septembre 2010, la Société d'habitation du Québec a avisé les offices des neuf grandes villes centres du Québec que leur budget RAM pour l'année 2011 serait coupé de 30% en raison du fait que la SCHL ne reconnaîtrait pas la partie du budget visant à combler le déficit d'entretien des immeubles HLM;

Considérant que pour l'OHM de Montréal cette réduction représente une diminution de plus de 20 M\$ sur le budget RAM 2011 confirmé par la SHQ en juillet 2010;

Considérant que le budget attribué en 2011 au chapitre du RAM correspondra à peine à 50% des besoins identifiés au bilan de santé qui représentent environ 90 millions de dollars;

Considérant que le parc immobilier de L'OMH de Montréal comprend près de 18 000 logements construits depuis plus de 20 ans, soit 87% du parc immobilier, et que ces bâtiments et logements nécessitent des travaux majeurs de mise à niveau, de remplacement, d'amélioration et de modernisation;

Considérant que près de 40 000 personnes habitent le parc HLM de Montréal;

Considérant que la réduction du budget RAM aura un impact majeur sur le programme de mise à niveau et d'entretien du parc affectant ainsi l'intégrité des bâtiments, la qualité de vie des résidents en HLM de même que la disponibilité des logements pour les personnes en attente d'un logement social.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De demander à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) de maintenir ses investissements à la hauteur des sommes requises par le Plan québécois des infrastructures pour la mise à niveau, l'entretien et la modernisation des bâtiments et logements du parc HLM public gérés par les offices d'habitation afin de combler le déficit d'entretien de cet important patrimoine immobilier collectif :

D'appuyer la Société d'habitation du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et de la SCHL afin de respecter les engagements d'investissements figurant au Plan québécois des infrastructures pour le logement social public;

D'informer les députés provinciaux et fédéraux, les maires et les élus municipaux ainsi que le Comité consultatif de résidents de l'impact majeur de la coupe de 30% du budget RAM sur la planification et la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments et logements administrés par l'OMHM et sur la qualité de vie des résidents en HLM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENT** **6**

---

**VACANT** 6.1

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE 67 À PARTIR DE LA ZONE 15 ET D'Y INTERDIRE LA CLASSE D'USAGE « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATION-SERVICE »**

**CM-201011350** 6.2

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de créer la zone 67 délimitée par les rues Ontario, Laurendeau, De Montigny et Broadway, à partir de la zone 15 et d'y interdire la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service ».

---

**PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE 67 À PARTIR DE LA ZONE 15 ET D'Y INTERDIRE LA CLASSE D'USAGE « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATION-SERVICE »**

**CM-201011351** 6.3

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-79 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de créer la zone 67 à partir de la zone 15 et d'y interdire la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 67**

**CM-201011352** 6.4

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 67.

---

**PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 714-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 67**

**CM-201011353** 6.5

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 714-4 modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 67.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-78 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA HAUTEUR MAXIMALE DANS LA ZONE 8**

**CM-201011354**

6.6

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 4 novembre 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-78 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la hauteur maximale dans la zone 8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT 713-74 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATION-SERVICE » DANS LA ZONE 15 - ADOPTION**

**CM-201011355**

6.7

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-74 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'autoriser la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service » dans la zone 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES ABRIS D'HIVER SERVANT À PROTÉGER L'ENTRÉE D'UN BÂTIMENT**

**CM-201011356**

6.8

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les abris d'hiver servant à protéger l'entrée d'un bâtiment.

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA VÉRIFICATION EXTERNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 31 DÉCEMBRE 2011 POUR UN MONTANT ANNUEL DE 35 000 \$ PLUS TAXES**

**CM-201011357**

8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a invité 3 firmes d'experts pour vérifier notamment les états financiers et l'état établissant le taux global de taxation;

Considérant que seule la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. a soumissionné sur l'appel d'offres;

Considérant qu'à la suite de l'étude de cette offre professionnelle par le comité formé à cette fin, la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. détient la note de 70.

Considérant la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, d'adjuger le contrat pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2010 et 2011 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc., pour le prix de 70 000 \$ plus taxes, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL**

**9**

---

### **RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 70 000 \$ POUR MADAME HÉLÈNE MARCEAU À TITRE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

9.1

Ce point sera étudié lors de la reprise de la séance le 23 novembre 2010 à 19 h.

---

### **PERMANENCE DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE DE CHEF DE DIVISION AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

9.2

Ce point sera étudié lors de la reprise de la séance le 23 novembre 2010 à 19 h.

---

### **PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK PAGEAU À TITRE DE CHEF DE DIVISION DE L'INFORMATIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

9.3

Ce point sera étudié lors de la reprise de la séance le 23 novembre 2010 à 19 h.

---

### **BOURSE DE 10,78 \$ DE L'HEURE À MONSIEUR CHRISTIAN CASTILLO POUR SON STAGE À LA DIVISION DE L'INFORMATIQUE**

**CM-201011358**

9.4

Considérant l'ampleur des projets informatiques, le besoin d'avoir recours à une ressource supplémentaire sera présent pour au moins la prochaine année;

Considérant que, dans le cadre de la formation de monsieur Christian Castillo, un stage de 60 jours en entreprise est prévu au cours de l'hiver 2011;

Considérant que l'article 4.07 de la convention collective des employés cols blancs permet à la Ville d'avoir recours aux services d'un stagiaire;

Considérant que la résolution CM-200703044 prévoit une bourse de 2 \$ l'heure travaillée, et arrondie au prochain dollar, aux étudiants effectuant un stage au sein de la Ville;

Considérant la recommandation de la Division des ressources humaines à l'effet de verser à monsieur Christian Castillo, à titre de bourse pour son stage, l'équivalent du salaire qu'il aurait reçu pour 2 jours de travail au salaire régulier d'agent de services aux clients – informatique, soit 334,18 \$ qui représente 2 jours de 7.75 heures à 21,56 \$ de l'heure puisque nous aurions tout de même retenu les services d'une ressource supplémentaire pour la Division de l'informatique à raison de 2 jours par semaine

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser la majoration de la bourse versée à monsieur Christian Castillo pour son stage de 60 jours au sein de notre Division informatique à raison de 4 jours travaillés par semaine de 7,75 heures, et ce, au taux horaire de 10,78 \$ pour un total de 334,18 \$ par semaine payable à la fin de chaque mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 \$ AU CENTRE D'HÉBERGEMENT FRANÇOIS-SÉGUENOT POUR L'ORGANISATION DE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS POUR LES RÉSIDENTS**

**CM-201011359**

10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue du Centre d'hébergement François-Séguenot pour l'organisation de différentes activités pour les résidents;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 100 \$ au Centre d'hébergement François-Séguenot pour l'organisation de différentes activités pour les résidents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PRÊT DU GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET LE 19 MARS 2011 AUX CHEVALIERS DE COLOMB, SECTION 2759 DANS LE CADRE DE LEUR 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**CM-201011360**

10.2

Considérant la demande des Chevaliers de Colomb, section 2759, d'utiliser gratuitement le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour célébrer leur 75<sup>e</sup> anniversaire le 19 mars 2011, et ce, gratuitement;

Considérant que cet organisme est reconnu à titre d'organisme de catégorie C par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, est le président d'honneur de cette fête;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires de prêter gratuitement le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet le 19 mars 2011 aux Chevaliers de Colomb, section 2759, lors de la fête organisée à l'occasion de leur 75<sup>e</sup> anniversaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST POUR LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE LES ÉCLIPSES DE MONTRÉAL-EST, CATÉGORIE JUNIOR B, AU TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY À NORMANDIN LES 4, 5 ET 6 JANVIER 2011**

**CM-201011361**

10.3

Considérant la demande de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est d'utiliser l'autobus pour un tournoi provincial de hockey à Normandin pour l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Junior B, les 4, 5 et 6 janvier 2011;

Considérant que cet organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette demande constitue une dérogation à l'entente intervenue entre l'Association de hockey mineur de Montréal-Est et la Ville de Montréal-Est puisque la distance est de plus de 550 km;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires de prêter l'autobus à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est afin de permettre à l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Junior B, de participer à un tournoi provincial de hockey à Normandin les 4, 5 et 6 janvier 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST POUR LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE LES ÉCLIPSES DE MONTRÉAL-EST, CATÉGORIE BANTAM A, AU TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY À ST-FÉLICIEN LES 21, 22 ET 23 JANVIER 2011**

**CM-201011362**

10.4

Considérant la demande de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est d'utiliser l'autobus pour un tournoi provincial de hockey à St-Félicien pour l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Bantam A, les 21, 22 et 23 janvier 2011;

Considérant que cet organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette demande constitue une dérogation à l'entente intervenue entre l'Association de hockey mineur de Montréal-Est et la Ville de Montréal-Est puisque la distance est de plus de 550 km;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires de prêter l'autobus à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est afin de permettre à l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Bantam A, de participer à un tournoi provincial de hockey à Normandin les 21, 22 et 23 janvier 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE 935 \$ À LA PAROISSE ST-OCTAVE POUR L'ORGANISATION DE LA MESSE DE CLÔTURE DU 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL-EST LE 31 DÉCEMBRE 2010**

**CM-201011363**

10.5

Considérant la demande d'aide financière reçue de la paroisse St-Octave pour l'organisation de la messe de clôture du 100<sup>e</sup> anniversaire de Montréal-Est le 31 décembre 2010;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.



Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 935 \$ à la paroisse St-Octave pour l'organisation de la messe de clôture du 100<sup>e</sup> anniversaire de Montréal-Est le 31 décembre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

**PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE DANS L'EST DE MONTRÉAL**

**CM-201011364** **13.1**

Considérant que les conditions pour la réalisation de la seconde phase du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile n'étaient pas réunies en 2010-2011 (CM-301010317);

Considérant que la Ville de Montréal-Est estime important de poursuivre les efforts d'éducation des citoyens en sécurité civile dans l'Est de Montréal;

Considérant, également, qu'un tel programme s'adresse, non seulement, à la population de Montréal-Est, mais également à celle des arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles ainsi que de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et qu'il doit impliquer l'Association industrielle de l'Est de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater Me Roch Sergerie, greffier :

Pour préparer, pour la Ville de Montréal-Est, un projet d'entente pour l'élaboration d'un Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile. Cette entente devra notamment spécifier que les partenaires dudit programme mandatent la Ville de Montréal-Est pour les représenter auprès des instances gouvernementales responsables du Programme conjoint de protection civile et établir la participation financière de chacun,

Pour entreprendre les négociations, au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès des partenaires que sont les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que l'Association industrielle de l'Est de Montréal pour la conclusion de l'entente concernant la réalisation du Programme d'éducation du public en sécurité civile,

D'entériner la demande d'aide financière faite par Me Roch Sergerie, au nom de la Ville de Montréal-Est, pour la réalisation de la seconde phase du Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'Est de Montréal au Programme conjoint de protection civile, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente pour la réalisation d'un Programme d'éducation du public en sécurité civile par tous les partenaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONFIRMATION DU MANDAT DE ME ROCH SERGERIE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ MIXTE MUNICIPALITÉS - INDUSTRIES - CITOYENS DE L'EST DE MONTRÉAL**

**CM-201011365** **13.2**

Considérant que le 21 octobre dernier, monsieur Maurice Vanier faisait parvenir aux élus municipaux de la Ville de Montréal-Est, aux élus municipaux de Vision Montréal – Maire et greffier, un avis de motion à l'effet de démettre Me Sergerie de sa fonction de Président du CMMIC-EM pour différents motifs dont celui de conflits d'intérêts du fait qu'il représente à la fois le promoteur, soit la Ville de Montréal-Est, pour le Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal et qu'il siège sur le CMMIC-EM à titre de président;

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne voit aucun conflit d'intérêts du fait de ces deux fonctions, puisque dans les deux cas, la mission de Me Sergerie est de voir à l'intérêt de la Ville ainsi que des partenaires municipaux;

Considérant par ailleurs que les conditions de réalisations de la seconde phase du Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'est de Montréal n'étaient de toute évidence pas réunies et qu'il était préférable de reporter le projet d'une année;

Considérant qu'à la suite d'une rencontre avec d'autres partenaires industriels et municipal, il appert que ceux-ci sont satisfaits de la composition actuelle du conseil du CMMIC-EM.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De réitérer la confiance du conseil envers le greffier de la Ville pour la représenter au conseil d'administration du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Les membres du conseil ont autorisé une période de questions pour les points étudiés avant l'ajournement.

---

**CM-201011366**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Considérant qu'il n'a pu être possible de traiter de l'ensemble des points à l'ordre du jour et que le Conseil estime préférable d'ajourner la séance du Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'ajourner la séance au mardi 23 novembre 2010 à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM-201011367**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

Considérant que la séance ordinaire du 15 novembre 2010 a été ajournée au mardi 23 novembre 2010 à 19 h;

Considérant qu'au moment de reprendre la séance, tous les membres du conseil sont présents formant quorum.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du 15 novembre 2010 ce mardi 23 novembre 2010 à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 70 000 \$ POUR MADAME HÉLÈNE MARCEAU À TITRE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

9.1

N'ayant aucun proposeur, le greffier demande s'il y a une proposition d'amendement pour cette proposition principale.

Monsieur le conseiller Alain Dion suggère de modifier la proposition principale pour qu'elle se lise comme suit :

**RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 65 000 \$ AUQUEL S'AJOUTE LES AVANTAGES SOCIAUX POUR MADAME HÉLÈNE MARCEAU À TITRE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Cette proposition d'amendement n'ayant pas été appuyée, le greffier demande s'il y a une autre suggestion d'amendement pour la proposition principale.

**CM-201011368**

Monsieur le conseiller Michel Bélisle suggère de modifier la proposition principale afin qu'elle se lise comme suit :

**MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE ACTUELLE DE MADAME HÉLÈNE MARCEAU À TITRE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Cette proposition d'amendement est appuyée par madame la conseillère Monique Major.

Sur cette proposition d'amendement, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion,  
M. le maire Robert Coutu.

Le président de l'assemblée déclare l'amendement adopté à la majorité.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle qu'amendée.

---

**MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE ACTUELLE DE MADAME HÉLÈNE MARCEAU À TITRE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIRECTION DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**CM-201011369**

Considérant que la résolution CM-201010326 prolongeait le contrat de madame Hélène Marceau à titre de coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires à la Direction des loisirs et des services communautaires et que son traitement salarial devait être approuvé à une séance ultérieure du Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De maintenir la rémunération annuelle actuelle de madame Hélène Marceau à titre de coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires à la direction des loisirs et des services communautaires;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général, à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion,  
M. le maire Robert Coutu.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**PERMANENCE DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE DE CHEF DE DIVISION AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CM-201011370**

9.2

Considérant que madame Francine McKenna a été embauchée à titre de chef de division aux communications le 14 décembre 2009 (CM-201001021);

Considérant que cette dernière a été soumise à une période de probation d'un an se terminant le 14 décembre 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet de confirmer madame Francine McKenna à titre de chef de division aux communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de madame Francine McKenna au poste de chef de division aux communications.

Sur cette proposition, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le maire Robert Coutu.

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

---

**CM-201011371**

Madame la conseillère Monique Major suggère de modifier la proposition principale afin qu'elle se lise comme suit :

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE DE CHEF DE DIVISION AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Cette proposition d'amendement est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Sur cette proposition d'amendement, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion,  
M. le maire Robert Coutu.

Le président de l'assemblée déclare l'amendement adopté à la majorité.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

---

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE DE CHEF DE DIVISION AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CM-201011372**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De modifier le titre de la division des communications afin que celle-ci s'appelle dorénavant division aux affaires publiques et communications à la Direction générale et de modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est en conséquence;

De prolonger la période probatoire de madame Francine McKenna à la fonction de chef de division aux affaires publiques et communications à la Direction générale aux conditions actuelles pour une période additionnelle d'une année, laquelle se terminera le 14 décembre 2011;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général, à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion,  
M. le maire Robert Coutu.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK PAGEAU À TITRE DE CHEF DE DIVISION DE L'INFORMATIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CM-201011373**

9.3

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet de confirmer monsieur Patrick Pageau à titre de chef de division de l'informatique à la Direction générale

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur Patrick Pageau au poste de chef de division de l'informatique à la Direction générale puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste;

De fixer la rémunération annuelle de ce dernier à 75 000 \$; les avantages sociaux auxquels il a droit sont établis par la politique régissant les conditions des cadres de la Ville de Montréal-Est.

Sur cette proposition, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le maire Robert Coutu.

M. le conseiller Mario Bordeleau.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

Période de questions relatives aux points étudiés à la suite de la reprise de la séance.

---

**CM-201011374**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier